



pl 4848 budget 2002
 Dépôt : M. Robert Garcia
 12.12.2001

Motion

La Chambre des députés,

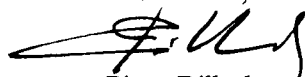
- saluant l'initiative du gouvernement de conférer aux nouvelles institutions culturelles publiques le statut d'établissements publics dotés de ressources humaines et financières suffisantes pour assurer leurs activités,
- restant toutefois inquiète sur le manque de moyens financiers dont souffrent certaines institutions culturelles comparables sous gestion associative,
- considérant l'expérience fructueuse de l'initiative du "Centre de Documentation sur les Migrations humaines" à Dudelange, offrant depuis 5 ans un riche éventail de manifestations et un service de documentation, ceci essentiellement sur base de bénévolat,
- considérant que les discussions au sein de la commission migrations du parlement montrent que les phénomènes migratoires dans notre pays restent d'une importance cruciale pour la société luxembourgeoise et devront reposer sur des bases historiques sérieuses permettant de placer une politique d'immigration future sur une continuité logique,
- saluant l'augmentation des crédits dans le budget amendé de 20.000 EUR qui permettront une première embauche de personnel à raison d'une demi-tâche,
- notant toutefois qu'après cinq ans le centre ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour permettre une coordination professionnelle suffisante des activités scientifiques et bénévoles et une permanence d'accueil minimale du centre de documentation,

invite le gouvernement

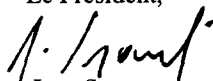
- à reconnaître la vocation nationale et régionale du "Centre de documentation sur les migrations humaines" comme institution culturelle nationale de grande importance,
- à élaborer, en concertation avec les responsables du Centre, une formule institutionnelle permettant de combiner un fonctionnement efficace, à la hauteur des missions de recherche et d'information, avec l'implication optimale d'une structure de gestion essentiellement à base de bénévolat.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
 en sa séance publique du 20 décembre 2001

Le Greffier,


 Pierre Dillenbourg

Le Président,


 Jean Spautz